

SEANCE DU 17 Novembre 2008

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille huit, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Madame Véronique LAGUERRE, Monsieur Lionel VERMANDEL, Madame Françoise DORE, Monsieur Vincent DUMONT, Madame Isabelle HARAND, Madame Marie-Solange LECONTE, Monsieur Jean-Paul BATAILLE, Monsieur Yann DUPUY, Madame Sylvaine BOUCOURT

Etaient absents : Monsieur Emmanuel SOENEN, Monsieur Jacky MAUPOINT

Le conseil municipal désigne Madame Françoise DORE comme secrétaire de séance

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1/ Décisions Modificatives budgétaires

Achat matériel informatique

Le conseil municipal lors de la séance du 15 juillet dernier décide à l'unanimité l'achat d'un ordinateur de bureau.

Pour ce faire, la modification budgétaire suivante est nécessaire :

Section fonctionnement

Article 61522 : -1300 €

Article 023 : +1300 €

Section investissement

Article 021 : +1300 €

Article 2183 : +1300 €

Le conseil municipal accepte cette modification budgétaire à l'unanimité

Achat aspirateur (le budget est suffisant au 2188)

Achat débroussailleur et taille-haie

Suite à l'achat d'un débroussailleur et d'un taille-haie pour le service technique il convient de procéder à la modification budgétaire suivante:

Section fonctionnement

Article 61522 : -900€

Article 023 : +900€

Section investissement

Article 021 : +900€

Article 2158 : +900€

Le conseil municipal accepte cette modification budgétaire à l'unanimité

2/ Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SERPEN (Syndicat d'Eau du Roumois et Plateau du Neubourg)

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SERPEN (Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg) à compter du 1 janvier 2009

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant.

Délégué titulaire :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 9

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Monsieur Emmanuel SOENEN a obtenu 9 Voix.

Monsieur Emmanuel SOENEN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué titulaire.

Délégué suppléant :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 9

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Madame Isabelle HARAND a obtenu 9 Voix.

Madame Isabelle HARAND ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée suppléante.

3/ Classement dans le domaine public du Chemin des Landrines

Monsieur Lionel VERMANDEL explique que cette délibération a pour but de transférer à la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne, la compétence et l'entretien des chemins communaux, à l'exception des chemins non revêtus. En contre partie la commune percevra une subvention. Dans notre cas, seul le Chemin des Landrines est concerné. La subvention serait de l'ordre de 200 euros par an environ.

Dans un second temps la Communauté de Communes nous fera parvenir un tableau récapitulatif des mètres de tous les chemins communaux pour approbation de ce dernier avant le 31 décembre 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide du classement dans le domaine public du Chemin des Landrines à partir de la RD 592 jusqu'à la limite du revêtement.

Le Conseil Municipal confie l'établissement du dossier à la Communauté de Communes d'Amfreville la campagne, désigne et autorise Madame le Maire à passer les actes et à signer les pièces nécessaires.

4/ Remarques diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un escabeau 4 marches a été acheté pour le service technique.

Madame le Maire transmet les remerciements de Monsieur Collet, Président du Club des Aînés, au Conseil Municipal pour l'augmentation de la subvention pour l'année 2008.

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré Madame Vallet, chargée de l'Urbanisme à la Communauté de Communes d'Amfreville la campagne, le 15 octobre 2008. Madame Vallet lui précise que les relais équestres sont interdits en Zone N et Ni du PLU. Madame Doré précise que l'on n'a toujours pas obtenu de réponse à la question : peut on pratiquer une activité équestre en Zones N et Ni ? Madame Le Maire rappelle à Madame Doré qu'un rendez-vous avec Madame Vallet peut être envisagé selon les disponibilités de chacune. Madame Doré ne souhaite pas y aller uniquement avec Madame le Maire, elle souhaite être accompagnée d'une personne « neutre ».

Madame le Maire souhaite apporter une réponse à la question posée par Monsieur Bataille lors de la séance du conseil municipal du 26 juin dernier concernant la régularisation du dossier d'urbanisme de Monsieur Tréfouel pour l'implantation d'un abri de jardin. Madame le Maire a téléphoné à Monsieur Tréfouel courant octobre, ce dernier viendra déposer une déclaration préalable prochainement. Monsieur Bataille s'interroge sur la nécessité de faire régulariser ce dossier. Madame Leconte précise qu'un règlement est actuellement applicable sur la commune (le plan local d'urbanisme) et il lui paraît important de l'appliquer à tous les cas d'urbanisme.

Monsieur Maupoint rejoint la séance du conseil municipal.

5/ Questions diverses

Monsieur Bataille souhaite connaître l'avancement du dossier de M. et Mme Durosau et notamment la diffusion des copies du mémoire que Monsieur Bataille et Madame Doré ont demandée lors d'une précédente séance de conseil municipal. Madame le Maire, après s'être renseignée auprès de collègues mais aussi de l'avocat précise que les documents administratifs peuvent être consultés en mairie mais ne peuvent être divulgués à l'extérieur.

Monsieur Bataille souhaite savoir si M. et Mme Di Mieri ont l'autorisation pour ouvrir un accès donnant sur la Rue de l'Eglise. La réponse sera donnée lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Dumont demande à Monsieur Bataille et Madame Doré la possibilité de récupérer le dossier « Durosau » que leur a transmis Monsieur Pétel, ancien adjoint au maire. Monsieur Bataille et Madame Doré précisent que le dossier prêté par Monsieur Pétel n'est pas un dossier Durosau mais un dossier contenant des copies de documents de réglementation d'urbanisme. Monsieur Bataille et Madame Doré ont seulement donné une photocopie du M.A.R.N.U. à la demande de Madame le Maire courant septembre.(6 pages).

Madame Leconte souhaite connaître l'avancement du dossier concernant le chemin de Madame Bourneuf. Monsieur Dumont précise que plusieurs possibilités s'offrent au conseil municipal et que ces dernières seront étudiées en commission afin de trouver la solution la mieux appropriée.

Madame Leconte souhaite savoir si la convention avec l'école de la Saussaye a été signée. Monsieur Dupuy précise que la convention a été signée. De plus la mairie de la Saussaye a fait parvenir à chaque famille concernée un courrier pour leur préciser les nouvelles dispositions pour la cantine. Madame le Maire précise que certaines familles ont remercié le conseil municipal pour la participation aux frais de cantine.

Séance levée à 19h25